

L'HAD concerne **des malades de tous âges** : enfants, adolescents, adultes atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, souvent multiples, évolutives et/ou instables. Les patients peuvent être pris en charge en **EHPAD**, ainsi que dans les autres **établissements médicaux sociaux** (Maison d'accueil spécialisée...).

Et vos aidants dans tout ça?

Bien qu'il ne prenne pas de décision concernant votre prise en charge, **votre entourage sera impliqué**, autant que possible et si nécessaire, dans votre prise en charge **si vous le souhaitez**.

Pour l'accompagner dans son rôle d'aidant, il peut contacter des associations d'aide parmi lesquelles **l'AMAF** (Association Martiniquaise des Aidants Familiaux).



0696 945 142
0596 550 994
asso.amaf972@gmail.com



0596 50 29 79

Accueil administratif
du Lundi au Vendredi de 7h à 17h



Rue Georges GRATIANT
ZAC de Rivière Roche 97200 Fort-de-France



secretariat-medical@clinique-de-le-tour.com

Réactivité **QUALITÉ**
INNOVATION Professionnalisme



Nos zones d'intervention en HAD :
Tout le territoire de la Martinique



CLINIQUE
DE LA TOUR

HOSPITALISATION À DOMICILE



L'Hospitalisation A Domicile (HAD) permet **d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement**. Elle assure, au domicile du malade des soins médicaux et paramédicaux, continus et coordonnés. Les soins délivrés en HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur **complexité**, leur **durée** et la **fréquence des actes**.

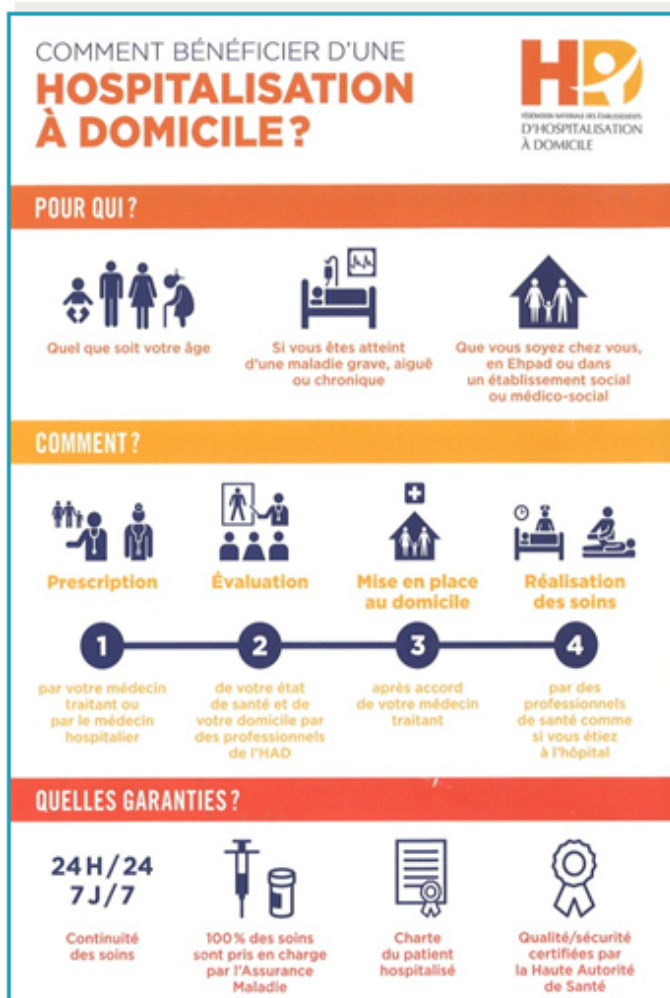
Les établissements d'HAD sont des établissements de santé, soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.

0596 50 29 79

La demande d'HAD est formulée :

- Par votre médecin traitant,
- Par le médecin de la structure, si vous êtes actuellement hospitalisé(e) (hôpital, clinique, EHPAD, ou autre établissement médico-social).

Par téléphone, mail, fax, plateforme Via Trajectoire.



Si votre couverture sociale est à jour, votre Caisse Générale de Sécurité Sociale et/ou votre mutuelle **prend en charge vos frais d'hospitalisation à domicile.**

Le médecin traitant reste le pivot de votre prise en charge. L'HAD est organisée avec son accord. Il assure tout au long de votre prise en charge, votre suivi et les prescriptions thérapeutiques, en coordination avec le médecin praticien HAD.

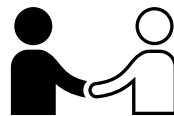
Le médecin praticien en HAD valide votre admission en hospitalisation à domicile. Il élabore votre projet thérapeutique, votre **projet de soins personnalisé** en binôme avec l'infirmier coordonnateur HAD et en lien avec votre médecin traitant. Il est le garant de l'application des bonnes pratiques médicales.

L'infirmier de liaison en HAD, dès la demande de prise en charge, recueille les informations nécessaires à l'organisation de votre hospitalisation : recueil des données cliniques et administratives, matériels nécessaires, évaluation de l'environnement habituel de vie, contact avec votre aidant principal et/ou votre personne de confiance.

L'infirmier coordonnateur en HAD coordonne l'ensemble des soins dispensés par **l'équipe pluridisciplinaire de l'HAD** et est en contact régulier avec les soignants. Il met en place les moyens humains et logistiques pour assurer votre prise en charge

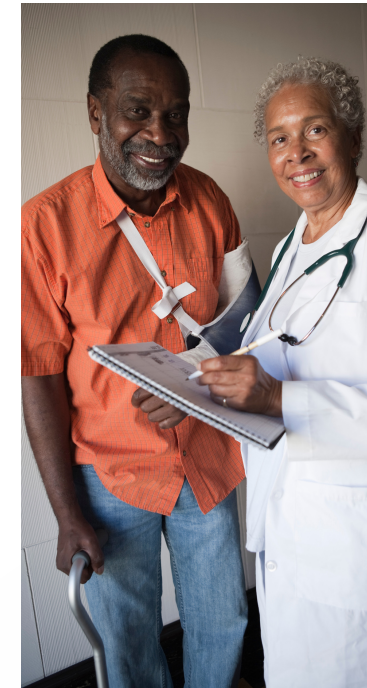
Les infirmiers, les aides-soignants et les autres personnels paramédicaux, concourent à la bonne qualité de vos soins.

Des évaluations régulières de votre prise en charge sont réalisées au domicile.



Vous pouvez être acteur de vos soins et être ainsi **partenaire du soin** en faisant part de votre expérience du soin et en **disant ce qui est important pour vous** à l'équipe de soins!

Nos zones d'intervention: Tout le territoire de la Martinique



Une astreinte infirmière ainsi qu'une astreinte médicale téléphonique est en place 24h/24h.

Des réunions hebdomadaires de suivi sont réalisées en interdisciplinarité. Le lien entre le médecin traitant et le médecin praticien en HAD est permanent.

Lors de votre séjour:

Installation à votre domicile du matériel nécessaire à votre prise en charge réalisé par l'HAD.

Acheminement de vos médicaments, par l'infirmier de l'HAD depuis de notre pharmacie interne

Prise de RDV et commande des transporteurs selon la prescription médicale par l'HAD pour vos examens et consultations spécialisées

